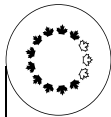
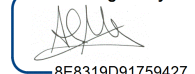


Public			
 NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE	No.	2025-P265	
	Au	Conseil d'administration	
Pour	DÉCISION	Date	2025-06-19
Sujet/Titre			
Plan du cœur de la capitale nationale			
Résumé			
<ul style="list-style-type: none"> • Le Plan du cœur de la capitale nationale (Plan du cœur) est le principal document de la Commission de la capitale nationale (CCN) en matière d'aménagement et de conception des sites fédéraux les plus importants au cœur de la capitale nationale. • En avril 2025, un rapport sur l'état d'avancement a été présenté au conseil d'administration à titre d'information. • Le volume I du plan est soumis pour approbation finale après l'achèvement de la rédaction des politiques, la production des documents, la coordination avec les divers intervenants, une phase finale de consultation publique et la mobilisation des aînés algonquins. • Le plan de démonstration et les politiques du secteur 1 (centre d'Ottawa) du volume II sont également soumis pour approbation finale. • La zone centrale s'étend sur environ 12 km², englobant le centre-ville d'Ottawa et de Gatineau, et s'étendant de part et d'autre de la rivière des Outaouais. Cette zone abrite la plus forte concentration de terrains fédéraux et de fonctions gouvernementales de la région de la capitale nationale. • Le plan révisé de la zone centrale établit un horizon de planification d'environ 20 ans et présente une vision à long terme pour l'avenir de la zone centrale à l'horizon du milieu du 21^e siècle. 			
Résumé des risques			
<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du plan pourrait être entravée par l'évolution des priorités de la CCN et de ses partenaires au fil du temps. Ces défis peuvent être atténués par un engagement continu et le renforcement des relations. 			
Recommandation			
Que le conseil d'administration approuve le Plan du cœur de la capitale nationale (volume I) ainsi que le Plan de démonstration et les politiques du secteur 1 (centre d'Ottawa) qui seront inclus dans le volume II.			

Soumis par:

DocuSigned by:



8E8319D91759427...

Alain Miguelez, vice-président de la direction de l'aménagement de la capitale

1. Priorités stratégiques

- Loi sur la capitale nationale – mandat de la CCN : planifier et aider au développement, à la conservation et à l'amélioration de la région de la capitale nationale, conformément à son importance nationale, tout en préservant son caractère et sa nature en tant que « siège du gouvernement du Canada ».
- Les priorités stratégiques énumérées ci-dessous sont tirées du plan d'entreprise 2025-2026 à 2029-2030 qui a été approuvé par le conseil d'administration de la CCN en janvier 2025. Ce plan d'entreprise sera examiné par le ministre avant d'être soumis au Conseil du Trésor à l'automne 2025.
 - Priorité 1 : Réhabiliter et revitaliser les principaux atouts bâtis et naturels de la CCN dans la région de la capitale nationale d'une manière qui témoigne d'une saine gestion des fonds publics et qui donne des résultats pour les Canadiens.
 - Priorité 2 : Collaborer avec les partenaires fédéraux afin d'accélérer le développement de logements sur les terrains sous-utilisés de la CCN et de rationaliser le processus d'approbations fédérales de l'utilisation de sol, de design et des transactions immobilières (AFUSDTI) pour les projets qui appuient la mise en œuvre du Plan pour les logements au Canada.
 - Priorité 3 : Planifier, mettre en œuvre et optimiser les réseaux et les infrastructures de transport dans la région de la capitale nationale, en collaboration avec tous les ordres de gouvernement et les partenaires.
 - Priorité n° 4 : Faire preuve d'un leadership national dans la mise en place d'une région de la capitale nationale respectueuse de l'environnement et résiliente au changement climatique.
- Plan pour la capitale du Canada, 2017-2067 (PFCC, 2017) Objectifs pour la capitale : inclusive et significative, pittoresque et naturelle, prospère et connectée ; et 15 des 17 projets phares.

2. Fondement légal

Loi sur la capitale nationale, articles 10, 11 et 12

3. Contexte

La zone centrale, située le long des rives des Outaouais, est le cœur de la région de la capitale nationale (RCN). La zone étudiée s'étend sur deux municipalités réparties dans deux provinces, chacune dotée de son administration et de ses propres priorités. Elle abrite également la plus forte concentration de terres et de fonctions fédérales de la RCN.

Public

Depuis l'approbation du plan de 2005, des changements importants dans le contexte urbain, le mandat de la CCN et les priorités du gouvernement ont redessiné le paysage. Parmi les facteurs clés, mentionnons la reprise après la pandémie, l'évolution de certaines tendances telles que les changements climatiques, la réconciliation avec les Autochtones, les préoccupations en matière de sécurité, l'accessibilité universelle et l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes (ACS+). En réponse à ces changements, le Plan Du cœur de la capitale 2025 établit une vision avant-gardiste et des lignes directrices stratégiques pour les terrains fédéraux situés dans la zone centrale.

À l'heure actuelle, plusieurs initiatives transformatrices des secteurs fédéral, municipal et privé contribuent activement à remodeler la zone centrale. Il s'agit notamment de projets tels que le Plan pour des terrains publics destinés à la construction de logements, Zibi, Lebreton Flats, Kìwekì Point, le projet conjoint de la Bibliothèque publique d'Ottawa et de Bibliothèque et Archives Canada, le Programme d'acquisition de services énergétiques (PASE), le tramway STO, la rue Wellington, le remplacement du parc Jacques-Cartier et du pont Alexandra, ainsi que la Vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire (VLTP). Le plan actualisé fournira des orientations sur la programmation et les commémorations afin de refléter le transfert des responsabilités de la CCN à Patrimoine canadien (PCH).

Principales étapes du projet

- L'énoncé des besoins du plan a été présenté pour la première fois au comité de direction en septembre 2020.
- Le plan a été présenté au conseil d'administration lors de la retraite stratégique d'automne 2022.
- En novembre 2022, le projet a été présenté pour la première fois au CCUDI. Cette présentation comprenait les opportunités créées par la révision du plan, ainsi que les possibilités contextuelles et thématiques, et les initiatives décisives (actuelles, imminentes et prospectives) dans le domaine clé.
- La deuxième présentation au CCUDI a eu lieu en mai 2023, où le cadre stratégique préliminaire pour la mise à jour du plan a été partagé. Celui-ci comprenait la vision, les principes directeurs et les thèmes.
- La troisième présentation au CCUDI a eu lieu en mars 2024 et a porté sur les nouveaux concepts et les principaux objectifs.

Public

- La quatrième présentation au CCUDI a eu lieu en décembre 2024 et a porté sur les concepts affinés, les thèmes et les recommandations sectorielles.
- Un rapport sur l'état d'avancement a été présenté au conseil d'administration en avril 2025 pour information avant la présentation du plan final pour décision en juin 2025.

Cadre de planification de la CCN

La mise à jour du plan s'inscrit dans la vision et les politiques du Plan pour la capitale du Canada, 2017-2067 (PCC, 2017). Elle renforcera les trois grands objectifs (1. Inclusif et significatif; 2. Pittoresque et naturel; 3. Dynamique et connecté) et fournira des orientations supplémentaires sur l'intégration et la réalisation de 15 des 17 projets phares du PCC.

Le Plan de la zone centrale 2025 est complété par des plans thématiques et des lignes directrices élaborés ces dernières années. Il s'agit notamment du Plan d'illumination de la capitale (2017), du Plan stratégique des sentiers de la capitale (2020), de la Stratégie forestière de la CCN (2021), de la Stratégie de développement durable (2023) et des Lignes directrices pour la conception de la capitale (2023).

4. Analyse des options / Analyse du personnel de la CCN

Structure du plan

Le plan est divisé en deux parties.

- Le volume I comprend la vision globale, les thèmes et le concept, comme détaillé ci-dessous (annexe A).
- Le volume II comprendra les plans de démonstration et les politiques détaillées pour les 11 secteurs, ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre à l'appui couvrant la zone centrale (annexe B).

La présente soumission vise à obtenir l'approbation du conseil d'administration de la CCN pour le volume I et le plan de démonstration et les politiques pour le secteur 1, qui seront inclus dans le volume II. Une fois approuvés, la direction de l'aménagement de la capitale finalisera les plans et politiques détaillés restants du volume II et les soumettra à l'approbation du conseil d'administration, prévue pour la mi-2026. Si nécessaire, des consultations internes et externes supplémentaires pourront être menées, notamment avec le CHD et le CCUDI.

Public

Le volume I comprend les éléments suivants :

- *La Vision* présente la vision à long terme pour le cœur de la capitale jusqu'au milieu du siècle, fondée sur cinq principes directeurs.
- *Le lieu et le cadre* explorent l'histoire et l'évolution du cœur de la capitale, y compris ses paysages culturels, son patrimoine bâti et son héritage urbanistique. Ils identifient les caractéristiques distinctives et les concepts fondamentaux qui doivent être repris dans le plan.
- *Les thèmes* présentent les principaux objectifs organisés en six grandes catégories. Ces thèmes reflètent les fonctions générales et uniques d'une capitale nationale et s'appliquent à l'ensemble du cœur de la capitale ; ils servent de lignes directrices ambitieuses pour encadrer la prise de décision et les intentions futures.
- *Les concepts* traduisent la vision en un cadre spatial et en politiques d'aménagement du territoire structurantes. Il présente trois grandes mesures qui entraîneront les changements les plus importants pour l'avenir. Il définit en outre des politiques fondées sur des caractéristiques, organisées autour de cinq niveaux conceptuels distincts, chacun fournissant des critères qualitatifs pour orienter les projets et les interventions futurs.
- *Les secteurs* fournissent des recommandations clés pour onze zones géographiques situées dans la zone centrale (plus de détails dans le volume II).
- *L'administration du plan* décrit l'adoption, les autorités et les processus d'administration du plan, tels que les exigences d'approbation fédérale, la révision et la modification du plan.

Le volume II comprend les éléments suivants :

- *Les plans de démonstration* présentent les plans géographiques et les politiques pour chaque secteur qui servent à illustrer et à visualiser les résultats escomptés. Ils servent de scénarios de référence pour la planification et l'évaluation des projets.
 - Le plan de démonstration et les politiques du secteur 1 (centre d'Ottawa) sont inclus pour approbation, compte tenu de l'importance des sites et des fonctions fédéraux dans cette zone. Il présente le niveau de détail et le format envisagés pour chaque secteur restant. (Annexe B).
- *La stratégie de mise en œuvre* décrit les rôles, les responsabilités et les partenariats nécessaires à la mise en œuvre du plan, ainsi que les priorités à court, moyen et long terme. Elle présente également les objectifs de suivi et d'évaluation permettant de mesurer le succès du plan au fil du temps.

5. Les détails financiers

Le personnel de la CCN a élaboré le plan à ce jour avec un budget de 172,000 dollars. Le travail de planification a été réalisé en interne, et le budget a été alloué à la consultation publique, à la sensibilisation et à la diffusion, ainsi qu'à la révision et à la traduction. Aucun budget n'est alloué à la mise en œuvre des propositions du plan. Ces propositions suivront la voie appropriée pour devenir des projets officiels de la CCN par le biais de mécanismes tels que la priorisation dans le plan de capital pluriannuel (PCPA), les processus immobiliers et de développement visant à établir des structures de développement, des partenariats ou des baux fonciers, ou tout autre processus organisationnel menant à leur mise en œuvre.

6. Opportunités et résultats attendus

Ce plan représente une occasion importante pour la CCN d'établir des orientations proactives et audacieuses en matière d'aménagement et de conception pour les environnements bâtis et naturels dans le cœur de la région de la capitale nationale. La mise à jour du plan sera une occasion importante d'examiner et d'orienter les scénarios d'aménagement en évolution, ainsi que de répondre aux plans et politiques externes des partenaires fédéraux et municipaux, le cas échéant, pour la capitale.

Le plan adopte une approche axée sur la conception qui :

- Confirme les concepts de planification hérités des plans antérieurs.
- Évalue les plans et initiatives existants, en cours et approuvés, et identifie les domaines qui doivent être harmonisés, mis à jour ou qui manquent d'orientation.
- Utilise des concepts visuels, des intentions et des scénarios de conception des secteurs et des domaines d'étude spéciaux pour éclairer les calendriers existants, en cours et futurs. Une approche stratégique spatiale fournira un cadre permettant de mettre l'accent sur les considérations relatives à la mobilité, à la forme bâtie, aux espaces ouverts et à l'animation. Les politiques fourniront des orientations pour soutenir les résultats souhaités.
- Exprime clairement les résultats souhaités, mais reste flexible en termes d'approche.
- Utilise l'approche de leadership, de partenariat et de soutien du plan de 2005 pour élaborer des stratégies de mise en œuvre et d'investissement et définir les rôles et responsabilités des partenaires et des parties prenantes.

7. Alignement sur les politiques gouvernementales et celles de la CCN

Le plan est conforme au Plan d'entreprise de la CCN, qui s'aligne à son tour sur les politiques et les priorités du gouvernement. Le processus de planification comprend la participation des peuples autochtones, des possibilités de consultation publique et une

Public

collaboration régulière avec les parties prenantes. Il met l'accent sur la durabilité et la résilience climatique. Il vise à renforcer l'accessibilité universelle et à offrir aux résidents et aux visiteurs des lieux sûrs, sains et accueillants pour découvrir la capitale.

Une évaluation environnementale et économique stratégique a été réalisée pour le plan (annexe C). Un membre de l'équipe Développement durable et Services environnementaux de la CCN a consulté l'équipe chargée du projet du plan du cœur et a rédigé le rapport d'évaluation environnementale.

Les autres plans en vigueur de la CCN seront harmonisés avec le nouveau plan. Il s'agit notamment du Plan de la capitale du Canada, du Plan des terrains riverains situés au nord de la rivière des Outaouais, du Plan d'illumination de la capitale, de la Stratégie de développement durable, du Plan directeur des terrains LeBreton et du programme Terrains de la CCN pour des logements, entre autres.

8. Risques et mesures d'atténuation

Afin de se conformer volontairement à la [Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale et économique stratégique](#), la CCN a réalisé une évaluation environnementale et économique stratégique (EEES) pour le plan du cœur. L'EEES a pour but de s'assurer que les membres de la direction et du conseil d'administration de la CCN sont informés des répercussions environnementales et économiques potentielles du plan et des mesures d'atténuation prévues. Ce plan devrait avoir un impact minimal sur le climat et la biodiversité. Toutefois, les effets actuels et les effets prévisibles des changements climatiques dans la région de la capitale nationale pourraient influencer la mise en œuvre du plan. Les effets prévus des changements climatiques comprennent les inondations, les chaleurs extrêmes et les vagues de chaleur, ainsi que l'exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes, qui pourraient endommager les infrastructures et avoir des répercussions sur la programmation et les activités. Ces effets ont été pris en compte lors de l'élaboration du plan.

Risque	Probabilité	Impact	Mesure d'atténuation
La mise en œuvre du plan peut être limitée par l'évolution des priorités de la CCN et de ses partenaires au fil du temps.	Moyen	Modéré	La poursuite de la collaboration et du renforcement des relations sera essentielle à la mise en œuvre réussie du plan à long terme, notamment la collaboration et la consultation ciblées avec les parties prenantes dans l'élaboration des plans de démonstration et des politiques sectorielles.

Public

			La CCN devrait utiliser ce plan pour orienter la structure et le financement de ses futurs projets d'investissement. Toutes les divisions devraient se référer à ce plan afin de s'assurer que leurs projets sont conformes à sa vision, à ses concepts et à ses politiques.
--	--	--	--

9. Engagement du public et communications

Phase 1 - Planification préliminaire	Avril à août 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration technique avec les organismes partenaires et les administrations municipales 	
Phase 2 - Vision, principes et orientations stratégiques	Juin à décembre 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Comité consultatif public • 8 entrevues avec des informateurs clés issus d'associations communautaires et d'associations commerciales • 2 ateliers publics en ligne et en personne • 4 kiosques éphémères • 1 sondage public • 1 sondage et 3 réunions en ligne organisés dans le cadre des consultations sur le Plan d'accessibilité de la CCN 	
Phase 3 - Concepts, thèmes et secteurs	Mai 2024 à mars 2025
<ul style="list-style-type: none"> • Le public et les parties prenantes ont été invités à donner leur avis sur les thèmes, le concept et les secteurs qui ont servi de cadre aux recommandations du plan. • Ateliers publics en ligne et en présentiel. 	
Phase 4 – Ebauche du plan	Mai 2025
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des Autochtones auprès de la Nation algonquine • Commentaires en ligne sur le projet de plan à 90 % • Le rapport global de consultation se trouve à l'annexe D. 	
Phase 5 – En cours	Juin 2025-2026
<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue et engagement ciblés avec les communautés algonquines, les organismes partenaires, les associations communautaires et commerciales pendant la finalisation du volume II. 	

Public

10. Les prochaines étapes

- Volume II
 - Plans sectoriels restants (S2 – S11)
 - Stratégie de mise en œuvre

11. Liste des annexes

Annexe A – Plan directeur du cœur de la capitale nationale (volume I) pour approbation

Annexe B – Plan directeur de la zone centrale de la capitale nationale (volume II) – Plan de démonstration et politiques pour le secteur 1 – Centre d'Ottawa, pour approbation

Annexe C – Évaluation environnementale et économique stratégique (ÉEÉS)

Annexe D – Rapport sur la consultation publique relative au plan du cœur de la capitale nationale

12. Auteurs de la soumission

- Alain Miguelez, Vice-président et Planificateur en Chef, Aménagement de la capitale (AC)
- Martin Barakengera, Directeur, Planification et Design, AC
- Andrew Sacret, Chef, Planification et Design, AC
- Patrick Bunting, Planificateur Senior, Planification et Design, AC
- Kelly McRae, Planificatrice Senior, Planification et Design, AC